240287 - Les critères de sincérité dans les œuvres

question

Le fidèle serviteur d’Allah doit être animé d’une intention sincère et réelle dans tout ce qu’il entreprend.Mais comment? Quelles sont les normes et critères qui permettent de savoir que ce qu’on fait est juste et sincère vis-à-vis d’Allah.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement :

Approprier l’intention et l’évoquer avant d’engager une œuvre doit être l’une des plus importantes préoccupations pour le musulman. En effet, l’agrément de l’action et son rejet en dépendent. La rectitude et la perversion du cœur en dépendent aussi.

Celui qui veut faire preuve d’une bonne intention dans ses œuvres doit tenir compte du motif qui le pousse à agir et veiller à ce qu’il consiste à satisfaire Allah le Très-Haut, à Lui obéir et à se conformer à Ses ordres. Voilà comment vouer l’intention à Allah le Très-Haut.

Il faut ensuite que le serviteur préserve cette motivation initiale de son action et la garder sincère envers Allah le Très-Haut, qu’il ne s’en écarte pas pendant l’accomplissement de ses œuvres, que son intention et les sentiments qui habitent son cœur ne changent pas, qu’il ne s’oriente pas vers un autre qu’Allah et qu’il exclue tout associationnisme dans son acte.

Voir la réponse donnée à la question N° 220806 .
Deuxièmement :

Le serviteur peut bien savoir s’il est sincère dans ses œuvre et qu’il ne les entreprend que pour complaire à Allah, en respectant ce qui suit :

- Il ne doit pas accomplir une œuvre dans le but d'être vu ou entendu par les autres.

Sous ce rapport, l'imam Al-Boukhari (6499) et l'imam Muslim (2987) ont rapporté d'après Djoundoub (Qu'Allah soit satisfait de lui) qui a dit : « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Celui qui n'agit que pour être entendu, Allah fera en sorte qu'il soit entendu, et celui qui n'agit que pour être vu, Allah fera en sorte qu'il soit vu. »
L'imam Al-Hafedh Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « L'imam Al-Khattabi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : " Cela signifie (le précédent hadith) que celui qui agit en dehors de toute sincérité mais juste pour se faire voir et se faire entendre, sera traité en conséquence puisqu'Allah finira par le diffamer, le déshonorer, et montrer ce qu'il cachait. " On a dit aussi : " Celui qui agit pour gagner un prestige et un rang auprès des gens et ne vise pas à complaire à Allah, alors Allah fera que le public visé parle de lui et n'aura aucune récompense dans l'au-delà." » Extrait de *Fath Al-Bari* (11/336).

L'imam Al-Izz ibn Abdessalem (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « La préférence de la discrétion dans l'action ne s'applique pas à celui qui veut servir d'exemple et profiter aux autres, comme celui qui écrit pour perpétuer le savoir. » Extrait de Fath Al-Bari (11/337).

Voir la réponse donnée à la question N°148158.

- Ne pas s'attacher aux éloges des gens, ni à leur dénigrement.

L'imam Ibn Al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Quand le serviteur a les pieds fermes dans le rang d'*Al-Ikhbat* (l'un des niveaux à atteindre dans le cheminement spirituel dont Allah décrit par ce verset coranique : « Ceux dont les cœurs frémissent quand le nom d'Allah est mentionné, ceux qui endurent ce qui les atteint et ceux qui accomplissent la prière et dépensent de ce que Nous leur avons attribué. » Coran : 22/34), quand il maitrise ce rang parfaitement, ses aspirations deviennent élevées et son âme transcende les instants de distraction qui découlent des éloges ou du dénigrement. Dès lors, les éloges ne lui procurent plus aucune joie et les critiques ne l'attristent plus. Voilà le profil du serviteur qui s'est désintéressé parfaitement et s'est voué à la servitude de son Seigneur, dont le cœur est imprégné par la douceur de la foi et de

la certitude. » Extrait de *Madaridj As-Salikine* (2/8).

- Préférer dissimuler ses œuvres au lieu de les afficher.

L'imam 'Assem (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Quand Abou Waïl (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) priait chez lui, il pleurait en gémissant. Pourtant, si on lui offrait les biens du monde pour qu'il se comporte de la sorte au vu de quelqu'un, il ne l'aurait pas fait. » (Rapporté par Ahmed dans *Az-Zouhd :* p.290).

- Etre soucieux de s'éloigner des feux de la rampe et de la célébrité, à moins qu'un intérêt religieux l'impose.

Ibrahim ibn Ad-ham (Puisse Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : « Ne peut être sincère envers Allah celui qui cherche la célébrité. » Extrait d'*Ihyaa 'Ouloum Ad-Dine* (3/297).

- Ne pas faire du zèle juste pour être vu par les gens.

On a dit : « La sincérité c'est agir de la même manière, que l'on soit vu ou pas. Et l'ostentation est l'état de celui qui se soucie plus de l'apparence que de son intention (dessein). » Extrait de *Madaridj As-Salikine* (2/91).

- Se reprocher toujours d'être négligent, ne se voir aucun mérite et savoir que tout le mérite revient à Allah, le Très-Haut, et que sans Lui il périrait. A ce propos, Allah le Très-haut dit : « … Et n'eussent été la grâce d'Allah envers vous et Sa miséricorde, nul d'entre vous n'aurait jamais été pur. Mais Allah purifie qui Il veut. Et Allah est Audient et Omniscient. » (Coran : 24/21).

- Multiplier les demandes de pardon (*Istighfar*) après l'accomplissement des œuvres, parce que s'estimant négligeant.

L'imam As-Sa'di (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Chaque fois que le serviteur achève un acte cultuel, il convient qu'il sollicite le pardon d'Allah (*Istighfar*) pour avoir commis un manquement, et qu'il Le remercie pour Son assistance au lieu de se comporter comme s'il a parfaitement accompli l'adoration, se targuant devant son Seigneur de son fait et se croyant parvenir à un haut rang. Celui-là mérite une forte aversion et le rejet de l'acte, alors que le premier mérite l'approbation et l'assistance pour accomplir d'autres actes. » Extrait de *Tafsir As-*

Sa'di, p.92.

- Heureux que sa réussite à accomplir les œuvres pies ne dépend que d'Allah.

A ce propos Allah, le Très-Haut, dit : « Dis : [Ceci provient] de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde ; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent. » (Coran : 10/58.

Celui qui tient compte de tout ce qui précède dans ses œuvres est en droit d'espérer faire partie des gens sincères.
Quant à l'affirmation catégorique de la sincérité de l'œuvre, elle reste hors de portée car seul Allah, le Très-Haut, le sait. Tout ce que le serviteur peut faire est de ne ménager aucun effort qui aboutit à la sincérité puis d'implorer Allah, le Très-Haut, de l'assister à bien faire, sans s'attribuer la parfaite sincérité ou l'attribuer à autrui.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.